

# *Cornuz Family Team*

## **Règlement du 12<sup>e</sup> « Cornuz Rally Tour » du 26 avril 2025**

### **Article 1 : généralités et déroulement**

Le « 12<sup>e</sup> Cornuz Rally Tour » est organisé avec le soutien et le partenariat de Mécatrotec SA à Romanel-sur-Morges, de Home Parquet Diffusion à Villars-Sainte-Croix, , du domaine de Gourmandaz à Corcelles-Concise, de Pascal Jatton à Assens, de c'iMagine/LPTENT aux Reussilles, de la boulangerie Bezençon à Goumoens-la-Ville et du Team Trajectoire.

Il se déroule en deux étapes, en Suisse, dans le canton de Vaud, le samedi 26 avril 2025 ; il est composé de trois catégories distinctes :

**La catégorie 1, appelée « Balade au Road Book »,** est constituée d'un parcours d'environ 130 km avec un Road Book fléché métré précis, sans surprises, pour se balader sans souci, et sans stress. Elle ne fait pas l'objet d'un classement.

**La catégorie 2, dite de « Grand Tourisme »,** représente une balade d'environ 130 km également, avec de la navigation de difficulté moyenne, et demande de résoudre des énigmes pour atteindre l'arrivée (idem que les années précédentes).

**La catégorie 3, de « Navigation »,** comporte environ 150 km avec des difficultés de navigation nettement plus relevées (également idem que les années précédentes).

**Les participants ont le choix** entre les 3 catégories, qu'ils annoncent lors de leur inscription. **Il n'y a pas d'épreuve de régularité et donc aucun chronométrage.**

**Il n'y a pas de sous-catégorie en fonction de l'âge de la voiture, contrairement aux précédentes éditions.**

**Il s'agit dans les 3 cas d'une balade à vitesse normale, respectant intégralement la LCR,** consistant en un parcours sur route ouverte, à respecter au moyen d'un « Road Book » (carnet de route), avec des contrôles de passage et, pour les cat. 2 et 3, des questions tout au long du parcours. Les voitures les plus anciennes ont un certain avantage pour le classement de ce concours (en cat. 2 et 3) qui se veut convivial et amusant. On peut y participer avec n'importe quel véhicule qui respecte la LCR intégralement. On peut y venir seul, à deux, ou en famille. Seul le conducteur doit être en possession d'un permis de conduire valable, **qui devra être présenté lors du contrôle administratif.** Pour le navigateur, ce n'est pas obligatoire. Les enfants peuvent être navigateurs dès qu'ils ont l'âge de s'asseoir à l'avant du véhicule.

**À noter que pour les équipages n'ayant jamais disputé ce type de rallye, il est très vivement conseillé de s'inscrire en catégorie 1 et au cours « Road Book » proposé le jour même.**

**Les rendez-vous et les horaires exacts et définitifs** figureront dans les dernières instructions qui parviendront aux équipages inscrits, durant la semaine du rallye. **Horaire provisoire** : l'accueil officiel aura lieu dès 9h à la Grande Salle de Villars-le-Terroir (VD). Le bar sera ouvert également dès 9h, avec boissons froides sans alcool et cafés/thés, ainsi que des sandwiches, croissants et pâtisseries, en vente aux participants et au public, à des prix raisonnables. Les vérifications administratives auront lieu entre 9h et 10h environ (voir les dernières instructions).

Pour ceux qui s'y intéressent, **un cours sur la manière de lire un Road Book** aura lieu vers 9h30. Il durera au maximum 30 minutes. Les intéressés voudront bien s'inscrire à ce cours en cochant la case ad'hoc sur le **site du Cornuz Rally Tour, lors de l'inscription en ligne**.

**Un briefing de départ**, obligatoire, commun aux 3 catégories, sera organisé vers 10h15. La remise des Road Books aura lieu un quart d'heure avant l'heure de départ de chaque participant.

Les voitures s'élanceront dans l'ordre des numéros, toutes les 30 secondes, vers 11h00, selon l'horaire qui sera confirmé dans les dernières instructions. Le retour est prévu à Villars-le-Terroir en fin d'après-midi.

**Il sera interdit de parcourir l'itinéraire total en moins de 5h. On devra néanmoins effectuer le parcours en maximum 7h.**

***Il n'y aura pas de report de l'heure du souper qui sera servi à 19h15.***

## **Article 2 : prescriptions générales**

Chaque voiture ne peut emmener que le nombre de passagers maximum prévu au permis de circulation. Le véhicule doit être dûment immatriculé et également être conforme à la LCR. Les plaques de garage sont autorisées, les voitures de location également. Durant toute la manifestation, les équipages devront respecter de manière stricte les législations en cours dans les régions traversées, les dispositions du code de la route ainsi que les ordres et observations des représentants de la police et des organisateurs de la manifestation.

## **Article 3 : inscriptions**

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un véhicule ou d'un équipage sans donner de raison. **Les inscriptions seront ouvertes le 14 février 2025, à midi.** Les délais d'inscription sont fixés au 31 mars 2025 minuit (droits normaux) ou au 15 avril 2025 minuit (droits majorés). Après cette dernière date, consulter les organisateurs, une négociation est toujours possible. **Le nombre total de voitures inscrites ne pourra néanmoins pas dépasser 120. Au besoin, une liste d'attente sera constituée.**

## **Article 4 : droits d'engagement et administration**

**Cet événement est une manifestation sur invitation;** l'engagement est fixé à **frs 190.-** pour une voiture et deux personnes, et **frs 40.-** par personne en plus à bord, jusqu'au 31 mars 2025. Du 1er au 15 avril 2025, la finance d'inscription se monte à **frs 240.-** pour une voiture et deux personnes et toujours frs 40.- par personne en sus. Il est possible de ne participer qu'au souper et à la remise des prix, pour frs 40.- par personne. Les enfants dont l'âge se situe **en-dessous de 10 ans** ne paient pas comme personne supplémentaire dans les véhicules ou au souper. S'ils sont navigateurs, par contre, ils sont inclus dans

la finance de l'inscription de l'équipage, qui reste à frs 190.-, respectivement frs. 240.-. Si un équipage fonctionne parallèlement comme bénévole (d'entente avec l'organisation), il bénéficie d'un rabais de frs 40.-. Les membres du Team Trajectoire paient frs 170.- par voiture (30 frs par personne supplémentaire), et frs 130.- s'ils aident aussi à l'organisation.

Tout équipage inscrit empêché de participer peut annuler son inscription jusqu'au 31 mars 2025 et obtenir le remboursement du montant intégral de son inscription. Passé ce délai, sauf cas exceptionnel du ressort du jury, la finance ne pourra être remboursée qu'à raison de frs 100.- forfaitairement, quel que soit son montant initial. Le solde restera acquis à l'organisateur pour couvrir les frais engagés.

Si le rallye devait ne pas être organisé, la finance d'inscription serait remboursée intégralement.

Le montant se paie **au moment de l'inscription**, au compte Banque Cantonale Neuchâteloise, 2000 Neuchâtel, IBAN no CH70 0076 6000 1031 2126 7, au nom de Claude-Alain Cornuz, St-Aubin, **en mentionnant dans la rubrique « remarques » les noms et prénoms des deux principaux équipiers.**

**IMPORTANT : l'inscription n'est valable qu'une fois le montant réglé.**

L'inscription se fait sur le site du CRT [www.cornuzrallytour.ch](http://www.cornuzrallytour.ch) en respectant toutes les rubriques. Les équipages étrangers font de même, mais peuvent payer leur inscription sur place lors du contrôle administratif (en francs suisse).

**Pour les personnes ne disposant pas d'internet**, il est possible de s'inscrire par téléphone au no du secrétariat mentionné ci-dessous.

**Une modification de l'inscription** est possible jusqu'au moment du contrôle administratif y compris (changement de véhicule, d'un membre de l'équipage, etc.). A annoncer par mail, ou au numéro de téléphone mentionné ci-dessous, ou encore lors du contrôle administratif. **Exception: un changement de catégorie (Balade, GT ou NAV) ne peut plus intervenir après le 15 avril 2025 à minuit.**

**Secrétariat :** Cornuz Rally Tour, chez Claude-Alain Cornuz, Fresens 2, 2024 St-Aubin  
Tel + 41 79 439 45 69, adresse e-mail: [cornuzrallytour@gmail.com](mailto:cornuzrallytour@gmail.com)

**Le prix d'inscription comprend** la mise à disposition d'un Road Book (ou carnet d'itinéraire), d'une ou plusieurs carte(s) de contrôle, d'une plaque rallye qui devra être apposée à l'avant de la voiture ou derrière le pare-brise côté passager durant la manifestation, de numéros à coller obligatoirement en haut du pare-brise à droite (côté copilote) et en haut à droite de la vitre arrière (les cabriolets peuvent ne pas mettre le numéro arrière si décapotés). Le repas du soir et la remise des prix sont également compris dans cette somme. Ne sont pas compris: le ravitaillement et les boissons lors de l'accueil, les boissons durant la journée et au repas du soir.

#### **Article 5 : contrôles et pénalités**

**La ou les feuille(s) de contrôle**, remise(s) aux équipages au contrôle administratif, ou éventuellement lors de contrôle de passage, doivent être remplies dans l'ordre des numéros des cases, au stylo, sans rature aucune. **Certains contrôles de passage sont constitués de panneaux avec une lettre noire sur fond blanc posés sur des piquets blancs, que vous trouverez sur le bord de la route à droite, à reporter, comme le reste, sur la feuille de contrôle.** Les autres contrôles de passage valables sont : les réponses aux questions du Road Book, à inscrire dans les cases de la feuille de contrôle également, ou

un contrôle de passage humain, avec tampon, qui sera apposé sur votre feuille de contrôle, toujours dans une case, ou encore un tampon ou une pince sans présence humaine.

**Les CP de la catégorie 1 ne seront matérialisés QUE par des CP humains (tampon) ou des pinces. Pas de réponses à des questions ni relevé de panneaux lettres.**

Les points de pénalités encourus sont les suivants (cat. 2 et 3) :

- 1) Contrôle de passage loupé, réponse fausse, ou réponse de trop, rature/surcharge, **traces de crayon** dans une case : **10 points**
- 2) Appel téléphonique à l'organisation pour retrouver sa route : **100 points par appel**
- 3) Arrivée avant le temps imparti à l'arrivée finale : **1000 points**
- 4) Arrivée après le temps imparti : **100 points**

**En cas d'égalité** au classement, la voiture la plus ancienne, y compris en mois et jour de la première immatriculation, sera classée avant la ou les plus récente(s).

**Par exemple** : 2 voitures de 1968 sont ex-aequo, une immatriculée le 13 mars et l'autre le 15 juillet, avantage à la première.

Trois ex-aequo : une voiture est de 2014, une autre de 2003, une 3<sup>e</sup> de 2008, avantage à la 2<sup>e</sup>.

**Pour la catégorie 1, il n'y aura pas de classement. 5 voitures seront tirées au sort pour un prix spécial.**

**Pour pouvoir participer au tirage au sort en cat. 1**, il faudra avoir respecté tous les points de contrôle (pinces ou tampons exclusivement qui seront au maximum de 10), avoir relié l'arrivée en moins de 7h, et ne pas avoir parcouru la balade en moins de 5h.

#### **Article 6 : challenge TRR**

Le Cornuz Rally Tour compte comme épreuve qualificative pour le « **Trophée des Régions Romandes 2025 (TRR)** » selon le règlement propre au dit challenge et qui comporte 4 épreuves :

Le Cornuz Rally Tour, le Valais Rally Tour, le Critérium Neuchâtelois, et le Rallye d'Automne.

La catégorie 1 « Balade au Road Book » du CRT ne compte pas pour ce trophée.

Pour le reste, se référer au règlement du TRR qui peut être consulté en ligne sur [www.cornuzrallytour.ch](http://www.cornuzrallytour.ch)

#### **Article 7 : assurances**

**Chacun vérifie son ou ses assurances**, circule et participe sous sa propre responsabilité à tout point de vue. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, incident ou cause semblable. Les dommages éventuels des participants entre eux se couvrent au moyen des assurances de chacun.

Par son inscription, le conducteur de la voiture, et par analogie, tout l'équipage, renonce à toute action en responsabilité de quelque nature qu'elle soit envers les organisateurs.

## **Article 8 : véhicules**

Ils doivent être, en tout point, **conformes à la LCR**, sous la responsabilité du conducteur. Aucun contrôle technique ne sera organisé, les participants ne pourront donc pas invoquer une quelconque responsabilité de l'organisation.

**Assistance technique:** en cas de panne, la société Mecatrotec, partenaire de la manifestation, peut ramener, sur demande et gratuitement, la voiture et ses occupants à Villars-le-Terroir, au QG du rallye, pour autant que le véhicule roule avec ou sans moteur sur ses 4 roues (pas de roue arrachée par exemple). Après négociation préalable à propos des frais engendrés, et si le timing le permet, Mecatrotec, dans certains cas, peut proposer de ramener la voiture chez le garagiste ou au domicile du concurrent, en Suisse romande seulement, après coup.

## **Article 9 : remise des prix**

**Catégorie 1 :** prix spéciaux par tirage au sort, voir plus haut.

**Catégories 2 et 3 :** des prix constitués pour la plupart de produits du terroir, récompenseront les concurrents. Les prix seront distribués selon les points de pénalité (respect du parcours) encourus par les participants. L'équipage ayant le moins de pénalités sera déclaré vainqueur, et ainsi de suite. Les points de pénalités seront multipliés par un coefficient d'ancienneté du véhicule (exemple : une voiture de 1969, coefficient de 1,69. Une voiture de 2003, coefficient de 2,03, etc.).

Il y aura ainsi 2 classements, à savoir :

- 1) Classement de la catégorie 2 Grand Tourisme (prix pour le premier tiers au moins des équipages engagés)
- 2) Classement de la catégorie 3 Navigation (prix pour le premier tiers au moins des équipages engagés)

**Pour les 3 catégories confondues,** deux prix spéciaux seront en outre attribués en fonction du vote des autres participants. À savoir : la voiture la plus prestigieuse et la voiture la plus originale. La plus ancienne sera récompensée par le jury. L'équipage ayant parcouru la plus longue distance pour venir faire le rallye sera également récompensé par le jury.

Cette manifestation devant rester conviviale, les participants s'engagent à ne pas déposer de réclamation ou plainte concernant le classement envers les organisateurs et le jury. Le jury est composé du comité, soit de Daniel Margot, Sandrine Kaltenrieder, Bryan Kaltenrieder, Myriam Junod, Philippe Broussoux, Jessica Cornuz, Sylvain Cornuz et Claude-Alain Cornuz.

## **Article 10 : divers**

Par le seul fait de leur inscription, les participants déclarent accepter intégralement le présent règlement.

Ils acceptent également que les images prises lors de l'événement puissent être utilisées par les organisateurs ce jour-là ou ultérieurement. Les organisateurs s'engagent, au cas où ils utiliseraient ces images, de le faire dans tout le respect dû à la personnalité de chacun.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement d'ici l'envoi des dernières instructions, ou d'édicter des prescriptions complémentaires dans le même temps. Ces modifications éventuelles auront le même caractère impératif que le présent règlement. L'interprétation du règlement est du ressort du jury. Un avenant urgent est encore possible jusqu'au départ de l'épreuve.

St-Aubin, le 12 janvier 2025

Le Cornuz Family Team